

LE CARNET

NÉCROLOGIE

Marcel Roux

SAINT-MAXIMIN

Une grande foule s'est rassemblée, dernièrement, à l'église de Saint-Maximin pour dire un dernier adieu à Marcel Roux, l'enfant du pays.

Né le 13 juillet 1930, il a fait sa scolarité à l'école de la commune, puis au collège de Pontcharra. À 14 ans, il a arrêté ses études pour travailler la terre avec ses parents, et le bois avec son copain "Basset". Pour son devoir militaire, Marcel a été affecté, à 19 ans, au service santé des Armées à l'hôpital Desgenettes, à Lyon, pour 28 mois. Puis, de retour à la vie civile, il a connu Hélène, qu'il a épousé en 1953. De leur union naîtront deux enfants : Ghislaine, en 1958, et Philippe, en 1963. Marcel a travaillé dans la peinture en bâtiment environ 6 ans, avant d'être embauché aux forges d'Allevard, au Cheylas, pendant 25 ans.



Marcel Roux avait 87 ans.

Retraité à 58 ans, il était très actif et dynamique dans les associations des pompiers volontaires et des écoles. Il a présidé le club des aînés des Cygnes la Tour jusqu'en 2014. Depuis, il coulait des jours heureux à la Tuilerie, au hameau de la Combe, entouré des siens et de ses amis. Jusqu'à le 11 mars dernier, où, paisiblement, il s'est endormi pour toujours, à l'âge de 87 ans. Marcel laisse un grand vide pour tous ceux qui le connaissaient, l'appréciaient et l'aimaient.

RECENSEMENT

La procédure à suivre pour toute personne française dès 16 ans

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans.

► Où et comment se faire recenser ?

Pour se faire recenser, il faut se présenter :
- à la mairie du domicile,
- si la personne réside à l'étranger, au consulat ou service diplomatique de France. Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...).

Sur Internet, vous pouvez aussi créer votre compte sur www.mon.service-public.fr

Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.

Allez dans la rubrique "catalogue des services" cliquez sur "les démarches", puis, dans la zone "recherche", tapez "recensement citoyen en ligne". Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

► Déclaration

L'intéressé (ou son représentant) souscrit une déclaration mentionnant :
- son état civil (nom, prénoms, date et lieu de naissance...),
- ses domicile et résidence,
- sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

► Les pièces à fournir

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- un livret de famille,
- un justificatif de domicile. Si l'intéressé est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de la Journée défense et citoyenneté, il (ou son représentant légal) doit présenter sa carte d'invalidité ou certificat médical délivré par un médecin agréé auprès

du ministère de la Défense. Lors du recensement, l'intéressé reçoit une première information, par le maire ou son représentant, sur ses obligations, notamment en cas de changement de domicile ou de situation. Il est informé également sur la convocation à la Journée défense et citoyenneté, et les conséquences d'un retard ou d'une absence à cette journée. Une attestation de recensement lui est délivrée. Elle mentionne :
- les nom et prénoms de l'intéressé,
- ses date et lieu de naissance,
- ses domicile et résidence,
- la commune ou le consulat de recensement,
- la date d'établissement de l'attestation. Elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics.

► Attestation de recensement

Attention, cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au centre du service national dont dépend l'intéressé.

► Changement de domicile ou de situation

Après s'être fait recenser, en cas de changement de domicile ou de situation familiale, professionnelle ou scolaire, l'intéressé doit le signaler à son centre du service national, jusqu'à l'âge de 25 ans, notamment au moyen du formulaire Cerfa n° 11718*01. Il doit de même signaler toute absence de son domicile habituel supérieure à quatre mois.

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Françoise Paramelle a reçu l'insigne de chevalier



Françoise Paramelle a reçu la distinction en présence de ses proches et amis.

GRENOBLE

Vendredi dernier, 31 mars, l'Hôtel du Département de l'Isère, à Grenoble, accueillait la cérémonie de remise de l'insigne de chevalier de l'ordre national du Mérite à Françoise Paramelle. Dans son allocution, Jean-Claude Peyrin, vice-président du Département, a remercié la récipiendaire

pour ses actions tout au long de sa carrière. Le général Jean-Claude Rougelot, quant à lui, a retracé le parcours exceptionnel de Françoise Paramelle, en rappelant sa riche carrière professionnelle, ainsi que son action avec l'association Rialto et les solutions d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences

conjugales. Sans oublier son riche parcours politique, en tant qu'adjointe au maire de Grenoble de 1983 à 1995 et conseillère générale de 1994 à 2001. Une salve d'applaudissements a accompagné la remise de la distinction, avant que Françoise Paramelle ne prenne la parole, avec émotion et humilité, pour remercier l'assistance.



CÉRÉMONIE

Les réservistes de l'armée de l'Air ont rendu hommage à l'équipage du lieutenant Gonthier



Lors de la cérémonie qui s'est déroulée au carré militaire de Grenoble, en présence de nombreux participants.

GRENOBLE

Depuis 1995, les associations des officiers et des sous-officiers de réserve de l'armée de l'Air organisent tous les ans, au carré militaire de Grenoble, une cérémonie pour commémorer le sacrifice d'un équipage du Bomber Air Command, commandé par un Grenoblois, le lieutenant André Gonthier. Orchestrée cette année par le Secteur 620 de l'Association nationale des officiers de

réserve de l'armée de l'Air (Anoraa), qui couvre les départements de l'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche, la manifestation a rassemblé, dernièrement, autour des deux petit-fils du lieutenant Gonthier, Nicolas et Fabien Dumont, venus spécialement de la région parisienne, les officiers et sous-officiers en tenue, Jacques Wiat, conseiller municipal grenoblois, le lieutenant-colonel Castelli, représentant le groupement

de gendarmerie de l'Isère, et une délégation de "pipins" de l'École des pupilles de l'Air de Montbonnot-Saint-Martin, avec un tambour et un clairon, conduite par le capitaine Martin, représentant le commandant de l'Epa, le colonel Naegelen, ainsi que des élus locaux et les porte-drapeaux. Le président du Secteur 620 de l'Anoraa, le capitaine Walter Schwarzenbach, a rappelé les événements tragiques survenus

dans la nuit du 18 mars 1945, avant que les élèves de l'Epa ne lisent les dernières citations décernées aux groupes lourds et à André Gonthier. Ensuite, des gerbes ont été déposées sur les tombes des sept membres de l'équipage. Puis les membres de l'Anoraa et de l'Ansoara (Association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'Air) disparus dans l'année ont à leur tour été cités, en mentionnant notamment le

départ prématuré d'Anne-Marie Dumont, il y a quelques mois, membre des deux associations, fille d'André Gonthier et dont la tombe se trouve en face de celle de l'héroïque père qu'elle n'a jamais connu. Enfin, l'ensemble des participants ont respecté une minute de silence, avant d'entonner, en cœur, "La Marseillaise".

AMICALE DE LA CLASSE 58

Les 40 ans de l'association seront fêtés en 2018



Samedi, l'amicale a présenté son logo, dessiné par le poète de l'association, Jean-Claude Bourgeois. Après l'AG, les adhérents ont pu partager un délicieux repas à la salle polyvalente.

ALLEMONT/OZ/VAUJANY

Créée le 29 avril 1978, l'amicale de la classe 58 Allémont-Oz-Vaujany a 39 ans d'existence. C'est ce qu'a rappelé son président, Léon Sert, samedi dernier, 1^{er} avril, au cours de l'assemblée générale de l'association, qui a réuni

quelque 50 adhérents à la salle Belledonne d'Allémont, en présence du maire, Alain Giniès, président d'honneur de l'amicale, qui a redit l'attachement et le soutien de la Ville à la vie associative sur la commune. Les activités 2016 ont été axées

sur la gastronomie et les sorties (un voyage de plusieurs jours à Marseille en particulier). Le repas moules-frites en juin et la présentation des vœux pour l'épiphanie seront reconduits pour 2017-2018. Une croisière en Méditerranée est prévue à l'automne, un peu en avance

pour fêter les 80 ans des conscrits nés en 1938. D'autres festivités surprises suivront dans le courant de l'année 2018, histoire de célébrer les 40 ans de l'amicale qui compte aujourd'hui plus de 90 adhérents, conscrits, conjoints et sympathisants confondus.

À noter enfin que le bureau de l'association reste inchangé : Léon Sert, président, Aimé Basset, Ferdinand Chanoux, Jean-Pierre Cocat, Simone Baronnat, Geneviève Grésil et François Terpend.

MINEURS

Recherche de familles d'accueil

ISÈRE

La Protection judiciaire de la jeunesse accompagne des mineurs placés sous main de justice de 13 à 18 ans. Dans ce cadre, elle recrute des familles d'accueil (bénévoles et indemnisées 36 € par jour) afin de permettre à ces jeunes de se reconstruire. Elle recherche, donc, des personnes motivées

et bienveillantes, voulant se rendre utiles et prêtes à apporter un soutien quotidien à ces adolescents.

Les candidatures sont à adresser à l'Unité éducative d'hébergement diversifié, 46, avenue de l'Eygala 38700 Corenc. Tél. 04 76 89 88 25.